

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 29 mai 2008, à 20h00 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assiste également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-très.

ORDRE DU JOUR

- 1 - **Ouverture**
 - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Engagement d'un inspecteur municipal
 - 4.2 Nomination de monsieur Guillaume Poulin pour exercer les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales
 - 4.3 Convention d'aide financière – APPELS
 - 4.4 Convention d'aide financière – Association nautique du Lac-Sergent
 - 4.5 Avis de condoléances – M. Paul-Émile Phaneuf
 - 5 - **Varia**
 6. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 - 7 - **Clôture de la séance**
 - 8 - **Levée de la séance**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Considérant qu'un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil dans les délais légaux;

II EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4.. RÉSOLUTIONS

4.1 Engagement d'un inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a publié un offre d'emploi dans le Courrier de Portneuf et dans le Journal de Québec afin d'obtenir des candidatures au poste d'inspecteur municipal ;

08-05-107

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de curriculum vitae, des entrevues de candidats ont eu lieu et le comité de sélection a retenu une personne pour occuper le poste d'inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE M. Guillaume Poulin accepte d'occuper ces fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

08-05-108

QUE Monsieur Guillaume Poulin, demeurant au 4645, rue Ste-Geneviève, app. 104, Québec, soit engagé comme inspecteur municipal aux conditions salariales suivantes :

QUE Monsieur Denis Racine, maire, signe l'engagement, au nom de la Ville de Lac-Sergent, de monsieur Guillaume Poulin à titre d'inspecteur municipal à compter du 2 juin au taux horaire de 18\$/heure aux conditions de contrat ci-annexé;

QUE ce contrat soit annexé au présent procès-verbal comme s'il était tout au long reproduit.

4.2 Nomination de monsieur Guillaume Poulin pour exercer les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 5 de l'entente-cadre relative à la gestion des cours d'eau, la Ville de Lac-Sergent doit informer la MRC du choix de ses employés qui exercent la fonction de personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi lorsqu'elle procède à une nomination;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-05-109

DE nommer monsieur Guillaume Poulin comme personne désignée pour exercer les pouvoirs spécifiés à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

4.3 Convention d'aide financière - APPELS

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association, de par ses lettres-patentes, a pour objet de sensibiliser la population à la protection de l'environnement du lac Sergent et à prendre des initiatives en ce sens;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend offrir pour l'été 2008 aux citoyens et citoyennes du lac Sergent des plants en vue de la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielles;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-05-110

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi une aide financière pour l'année 2008 à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS) au montant de seize mille cent quatre-vingt-seize dollars (16 196\$), se détaillant ainsi :

- Trois mille (3 000\$) dollars pour le financement des activités générales de l'Association;
- Onze mille (11 000\$) dollars pour le financement de l'achat et la distribution d'arbustes aux citoyens en vue de la renaturalisation de leur rive.
- Mille huit cent quarante-six dollars (1 846\$) pour effectuer le monitoring des 3 stations (fosse – fond et surface; baie ouest) nécessitant une chaloupe.
- Trois cent cinquante dollars (350\$) pour assurance responsabilité civile.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2008 de l'APPELS;

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal et comme si elle était tout au long reproduite.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Urbanisme – Subvention–code 261-04-13.

4.4 Convention d'aide financière – Association Nautique du Lac Sergent

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association, de par ses lettres-patentes, a pour objet d'offrir à la population de Ville de Lac-Sergent, des activités de loisirs;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend continuer d'offrir aux citoyens et citoyennes du Lac Sergent des services de loisirs et notamment par l'organisation d'un camp de jour et d'un club de kanoë-kayak durant la saison estivale;

ATTENDU QUE la Ville désire également que l'offre de loisirs aux citoyens et citoyennes soit augmentée par l'organisation de quelques activités spéciales (« les activités spéciales ») et ce, par l'entremise d'un comité des activités spéciales de loisirs et culture (ci-après le « Comité ») dépendant de l'Association Nautique aux termes et conditions prévus ci-après;

ATTENDU QUE, par le passé, la Ville a toujours soutenu financièrement l'Association nautique pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-05-111

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi une aide financière pour l'année 2008 à l'Association Nautique du Lac Sergent (ANLS) au montant de trente-cinq mille (35 000\$), se détaillant ainsi :

- Vingt cinq mille dollars (25 000\$) pour le financement des activités générales de l'Association;
- Dix mille dollars (10 000\$) pour le financement des activités spéciales de loisirs et de culture, laquelle sera versée dans un compte bancaire distinct de celui des activités régulières de l'Association, et qui sera administrée, exclusivement, par le Comité des activités spéciales de loisirs et culture.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2008 de l'Association nautique du Lac Sergent;

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal et comme si elle était tout au long reproduite.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Loisirs – activités de loisirs et Subvention– code 271-1970 et 271-1976.

4.5 Avis de condoléances – M. Paul-Émile Phaneuf

CONSIDÉRANT le décès survenu en mai dernier de M. Paul-Émile Phaneuf, père de M. Claude Phaneuf, président de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-05-112

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille de Monsieur Claude Phaneuf, résident au 10 Orée des Bois, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G3N 0W8 ;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Paul-Émile Phaneuf à la Fondation de santé et des services sociaux de Portneuf ;

ET QUE les dépenses relatives à cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2330340 – Administration – Publicité – Information.

5. **VARIA**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-05-113

QUE la séance soit levée à 20h24.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

**Denis Racine
Maire**

**Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-trés.**